



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ D'ABITIBI-EST  
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Malartic du lundi, le 9 mai 2011, tenue au Théâtre Meglab au Centre culturel et récréatif situé au 550, 4e Avenue à Malartic à 20 h 00**

---

M. le maire, André Vezeau préside la séance

Sont aussi présents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1  
M. Jude Boucher, conseiller, district 3  
M. Guy Morrissette, conseiller, district 4  
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5  
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est absent :

M. Martin Ferron, conseiller, district 2

Est également présente :

Mme Lucie Roger, directrice générale, trésorière et greffière adjointe

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, demande d'observer trente secondes de réflexion, constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**1.0. - GREFFE**

**1.1. - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en retirant le point 2.3. Report de la séance du 24 mai au 31 mai 2011 ;

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

**1.0.- GREFFE**

1.1.- Adoption de l'ordre du jour;

1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2011;

**2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE**

RÉSOLUTION  
2011-05-201



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

- 2.1.- Adoption des états financiers et réaménagements budgétaires au 31 mars 2011;
- 2.2.- Mandat aux avocats : Injonction fermeture des gravières;
- 2.3.- Report de la séance du 24 mai au 31 mai 2011;
- 3.0.- **URBANISME**
- 3.1.- Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko au 571, rue des Pins ;
- 3.2.- Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko au 581, rue des Pins ;
- 3.3.- Assemblée publique de consultation concernant le premier projet règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer la zone RC-10;
- 3.4.- Adoption du second projet règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer la zone RC-10;
- 3.5.- Avis motion concernant une modification au règlement de zonage #377 afin de créer la zone RC-10;
- 3.6.- Approbation du plan d'implantation de Fournier et Fils ;
- 3.7.- Offre d'achat du lot # 3 001 031 du Cadastre du Québec;
- 3.8.- Acte notarié pour échange de terrains Osisko ;
- 3.9.1.- Approbation du plan d'implantation au 650, rue Royale;
- 3.9.2.- Approbation de la subvention au programme de revitalisation au 650, rue Royale;
- 4.0.- **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- 5.0.- **LOISIRS ET CULTURE**
- 5.1.1.- Vandalisme au Camping régional de Malartic – mandat au plombier;
- 5.1.2.- Vandalisme au Camping régional de Malartic – mandat à l'électricien
- 5.2.- Adoption de la Politique familiale;
- 5.3.- Félicitations - Politique familiale;
- 6.0.- **TRAVAUX PUBLICS**
- 7.0.- **SERVICE TECHNIQUE**
- 7.1.- Demande du certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : travaux ruelles phase 2011 ;
- 7.2.- Programme Climat Municipalités : gaz à effet de serre;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

7.3.- Contrat de L. Fournier & Fils inc : Réfection complète de l'avenue Fournière et de la rue des Érables ;

### 8.0.- PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

### 9.0.- COMITÉS/COMMISSIONS

9.1.- Modifier la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

9.2.- Abroger la résolution 2011-03-135 Modification à la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

9.3.- Nomination de délégués : Comité de liaison - utilisation des infrastructures avec la CSOB ;

### 10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

10.1.- Golf au profit de la Fondation de l'UQAT;

10.2.- Club des petits-déjeuners du Québec;

10.3.- Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or;

### 11.0.- AFFAIRES NOUVELLES

11.1.- Appui au Refuge jeunesse Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural;

11.2.- Déléguer une personne au Réseau environnement;

11.3.- Déléguer une personne à la Maison de la Famille;

11.4.- Déléguer une personne à la Sécurité Optimum;

### 12.0.- CORRESPONDANCE

### 13.0.- PÉRIODE DE QUESTIONS

### 14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE

### 1.0.- GREFFE

### 1.2.- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2011

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 avril 2011, tel que rédigé;

Adoptée.

### 2.0.- DIRECTION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION  
2011-05-202



RÉSOLUTION  
2011-05-203

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

**2.1.- Adoption des états financiers et réaménagements budgétaires au 31 mars 2011**

---

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER les états financiers et les réaménagements budgétaires au 31 mars 2011 tels que présentés;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-05-204

**2.2.- Mandat aux avocats : Injonction fermeture des gravières**

---

CONSIDÉRANT QUE le juge a rejeté la requête en injonction permanente pour faire cesser l'exploitation des deux (2) bancs de gravier (32D01-33 et 32D-01-3) situés dans le périmètre de protection des puits de la Ville de Malartic ;

CONSIDÉRANT QUE la protection de la ressource en eau potable est primordiale pour la Ville de Malartic et sa population ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Me Stéphan Ferron, avocat, de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells S.E.N.C.R.L., avocats, afin de porter en appel le jugement de la Cour supérieure;

Adoptée.

**2.3.- Report de la séance du 24 mai au 31 mai 2011**

---

Point retiré.

**3.0.- URBANISME**

RÉSOLUTION  
2011-05-205

**3.1.- Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko au 571, rue des Pins ;**

---

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 571 rue des Pins, Malartic (lot #4 063 470, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une largeur de 21,40 mètres au lieu de 30 mètres pour un lot destiné à la construction d'un logement multifamilial + de 6 logements ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER une largeur de ±21,40 mètres pour un lot destiné à la construction d'un logement multifamilial + de 6 logements, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2011-05-206**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Adoptée.

**3.2.- Demande de dérogation mineure de la Corporation minière Osisko  
au 581, rue des Pins**

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la propriété du 581 rue des Pins, Malartic (lot #4 063 471, Cadastre du Québec) suite à une demande de permis de construction ;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande amenait certaines dérogations au règlement d'urbanisme dont une largeur de 21,43 mètres au lieu de 30 mètres pour un lot destiné à la construction d'un logement multifamilial + de 6 logements ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE RECOMMANDER au conseil de ville d'autoriser une largeur de ±21,43 mètres pour un lot destiné à la construction d'un logement multifamilial + de 6 logements, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**3.3.- Assemblée publique de consultation concernant le premier projet de  
règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer la  
zone RC-10**

Monsieur le maire, André Vezeau, explique le projet de règlement. Essentiellement, l'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage no 377 afin de créer la zone RC-10.

**RÉSOLUTION  
2011-05-207**

**3.4.- Adoption du second projet de règlement modifiant le règlement de  
zonage #377 afin de créer la zone RC-10**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage #377 afin de créer la zone RC-10, tel que présenté;

Adoptée.

**3.5.- Avis motion concernant une modification au règlement de zonage  
#377 afin de créer la zone RC-10**

AVIS DE MOTION est donné par M. le conseiller Guy Morrissette qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure de ce Conseil, un règlement dont l'objet consiste à modifier le règlement de zonage #377 afin de créer la zone RC-10.

**RÉSOLUTION  
2011-05-208**

**3.6.- Approbation du plan d'implantation de Fournier et Fils**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic et Fournier et Fils ont signé une promesse d'achat de terrain au parc industriel de la Ville de Malartic;



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette promesse, Fournier et Fils doivent faire approuver son plan d'ensemble par le Conseil de ville;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le plan d'ensemble de Fournier et Fils, tel que joint à la présente;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-05-209

3.7.- Offre d'achat du lot # 3 001 031 du Cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QU'une offre d'achat a été déposée pour le lot #3 001 031, Cadastre du Québec et que celui-ci est une partie de la rue Pépito ;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE REFUSER la demande afin de conserver la rue Pépito pour du développement futur, tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-05-210

3.8.- Acte notarié pour échange de terrains Osisko

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le maire ou maire suppléant et greffière ou greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville de Malartic l'acte d'échange relativement aux propriétés suivantes :

- 571, des Pins (lot #4 063 470 du Cadastre du Québec);
- 581, des Pins (lot #4 063 471 du Cadastre du Québec);
- 591, des Pins (lot #4 063 472 du Cadastre du Québec), propriétés de la Ville de Malartic;

En échange de

- 701, des Pins (lot #4 056 901 du Cadastre du Québec);
- 721, des Pins (lot #4 056 902 du Cadastre du Québec);
- 741, des Pins (lot #4 056 909 du Cadastre du Québec), propriétés de la Corporation minière Osisko;

QUE tous les frais associés à la présente résolution soit assumés par la Corporation minière Osisko;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
2011-05-211

3.9.1.- Approbation du plan d'implantation au 650, rue Royale



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée pour la propriété du 650, rue Royale, Malartic (lot #2 998 351, Cadastre du Québec) pour la rénovation de la façade du bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de la demande, celle-ci respectait tous les critères d'évaluation du règlement 764 de la Ville de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPROUVER la demande telle que déposée et telle que recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-212**

**3.9.2.- Approbation de la subvention au Programme de revitalisation au 650, rue Royale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ACCEPTER la demande de subvention conditionnellement à ce que le demandeur respecte toutes les exigences du règlement numéro 739 instauration du Programme de revitalisation de la rue Royale et du règlement numéro 764 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Adoptée.

**4.0. - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**5.0.- LOISIRS ET CULTURE**

**RÉSOLUTION  
2011-05-213**

**5.1.1.- Vandalisme au Camping régional de Malartic – mandat au plombier**

CONSIDÉRANT QUE les blocs sanitaires du Camping régional de Malartic ont été vandalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est assurée pour ce type d'événement;

CONSIDÉRANT QUE les dommages en plomberie et en électricité s'élèvent à environ 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Camping régional de Malartic ouvre le 1<sup>er</sup> juin 2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Plomberie Abitibi inc. afin de faire les réparations de plomberie nécessaires au Camping régional de Malartic ;

QUE la Ville de Malartic assumera sa franchise de 25 000 \$ pour



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

l'ensemble des travaux d'électricité et de plomberie;

D'AUTORISER le réaménagement budgétaire à cet effet ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-214**

### **5.1.2.- Vandalisme au Camping régional de Malartic – mandat à l'électricien**

CONSIDÉRANT QUE les blocs sanitaires du Camping régional de Malartic ont été vandalisés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est assurée pour ce type d'événement;

CONSIDÉRANT QUE les dommages en plomberie et en électricité s'élèvent à environ 100 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le Camping régional de Malartic ouvre le 19 mai 2011;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER Roger Bernier Électrique inc. afin de faire les réparations électriques nécessaires au Camping régional de Malartic ;

QUE la Ville de Malartic assumera sa franchise de 25 000 \$ pour l'ensemble des travaux d'électricité et de plomberie;

D'AUTORISER le réaménagement budgétaire à cet effet ;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-215**

### **5.2.- Adoption de la Politique familiale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER la Politique familiale de la famille et des aînés, telle que présentée;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-216**

### **5.3.- Félicitations - Politique familiale**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE FÉLICITER les membres du Comité familial pour l'élaboration de la Politique familiale de la Ville de Malartic, et le Conseil souhaite plus particulièrement à adresser ses félicitations pour le travail exemplaire effectué par madame Suzanne Girard et monsieur Daniel Magnan dans le cadre ce dossier;





No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION  
2011-05-217**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

Adoptée.

**6.0.- TRAVAUX PUBLICS**

**7.0.- SERVICE TECHNIQUE**

**7.1.- Demande du certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs : travaux ruelles phase 2011**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic veut procéder à des travaux de ruelles phase 2011;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ces travaux la Ville de Malartic doit obtenir du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un certificat d'autorisation pour ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic doit une fois les travaux achevés transmettre une attestation signée par un ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar quant à la conformité de ces travaux avec l'autorisation accordée;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater la firme d'ingénierie Genivar dûment désigné à cette fin, pour présenter pour et au nom de la Ville, une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MANDATER la firme d'ingénierie Genivar, afin que soit déposée, pour et au nom de la Ville de Malartic, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une demande relative à l'émission de certificat d'autorisation exigible en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, concernant les travaux de ruelles phase 2011;

QUE la Ville de Malartic s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec une attestation signée par un ingénieur de la firme d'ingénierie Genivar quant à leur conformité avec l'autorisation accordée lorsque les travaux seront achevés;

DE MANDATER la firme d'ingénierie Genivar, de préparer une attestation quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec et de la transmettre audit ministère;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-218**

**7.2.- Programme Climat Municipalités : gaz à effet de serre**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a mandaté la firme Stavibel par la résolution 2011-04-192 Octroi de contrat à Groupe Stavibel pour la demande d'aide financière au Programme Climat Municipalités et réaliser un inventaire et un plan d'action pour les gaz à effet de serre afin de préparer la demande d'aide financière dans le Programme Climat

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

Municipalités;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Ville de Malartic accepte de réaliser le mandat d'inventaire et le plan d'action sur les gaz à effet de serre 120 jours après avoir obtenu l'assurance de l'acceptation de l'aide financière et le mandat sera réalisé selon les modalités des annexes I et II au Programme Climat Municipalités;

Adoptée.

RÉSOLUTION  
011-05-219

7.3.- **Contrat de L. Fournier & Fils inc : Réfection complète de l'avenue Fournière et de la rue des Érables**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER une partie du contrat de L. Fournier et Fils inc. concernant la réfection complète de l'avenue Fournière et de la rue des Érables afin de refaire l'aqueduc sur l'avenue des Érables entre la ruelle Renaud /Royale et la rue Harricana en autant que ces travaux soient de valeur semblable;

Adoptée.

8.0.- **PROTECTION CONTRE LES INCENDIES**

9.0.- **COMITÉS/COMMISSIONS**

RÉSOLUTION  
011-05-220

9.1.- **Modifier la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI)**

CONSIDÉRANT QUE trois (3) citoyens doivent siéger sur le Comité municipal mixte-industriel (CMMI);

CONSIDÉRANT QUE les critères de sélection sont :

- Ne pas être un employé ni à la Ville de Malartic ni à la Corporation minière Osisko;
- Doit être résident de la Ville de Malartic;
- Doit avoir un intérêt pour la sécurité des citoyens;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE MODIFIER la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) afin de nommer madame Suzie Leblanc Racicot pour siéger à titre de citoyens de la Ville de Malartic au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) et ce pour une durée de deux ans;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

DE PROCÉDER à un appel de candidatures auprès des citoyens de la Ville de Malartic pour siéger au Comité mixte municipal-industriel (CMMI) afin de trouver deux (2) citoyens supplémentaires qui répondent aux critères de sélection;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-221**

**9.2.- Abroger la résolution 2011-03-135 Modification à la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI)**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ABROGER la résolution 2011-03-135 Modification à la résolution 2011-02-079 Nomination des citoyens au Comité municipal mixte-industriel (CMMI) considérant que monsieur Yann Veilleux s'est désisté;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-222**

**9.3.- Nomination de délégués : Comité de liaison - utilisation des infrastructures avec la CSOB**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE NOMMER monsieur Martin Ferron, madame Lucie Roger et monsieur Alain Chiasson au Comité de liaison pour l'utilisation des infrastructures avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;

Adoptée.

**RÉSOLUTION  
2011-05-223**

**10.0.- DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE**

**10.1.- Golf au profit de la Fondation de l'UQAT**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Guy Morrissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER quatre (4) personnes pour jouer au golf pour le tournoi de la fondation de l'université du Québec en Abitibi-Témiscamingue le 3 juin 2011;

Adoptée.

**10.2.- Club des petits-déjeuners du Québec**

Demande refusée.

**10.3.- Fondation du Centre hospitalier de Val-d'Or**

Demande refusée. Envoyer une lettre signée du maire pour mentionner que ces sommes devraient être investies au Centre hospitalier de Malartic.



No de résolution  
ou annotation

RÉSOLUTION  
2011-05-224

RÉSOLUTION  
2011-05-225

RÉSOLUTION  
2011-05-226

RÉSOLUTION  
2011-05-227

Formules Municipales No 5614-A-MG

Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic

11.0.- **AFFAIRES NOUVELLES**

11.1.- **Appui au Refuge jeunesse Malartic inc. dans le cadre du Pacte rural**

CONSIDÉRANT QUE le Refuge jeunesse Malartic inc. demande à la Ville de les appuyer dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural de la MRC de La Vallée-de-l'Or, pour leur projet Nouvelles fenêtres pour être plus au chaud;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic est en faveur de cette demande;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'APPUYER le Refuge jeunesse Malartic inc. dans leur demande d'aide financière dans le cadre du programme du Pacte rural;

Adoptée.

11.2.- **Déléguer une personne au Réseau environnement**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER un gestionnaire au vin et fromage organisé par le Réseau environnement le 12 mai 2011;

Adoptée.

11.3.- **Déléguer une personne à la Maison de la Famille**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jean Turgeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Daniel Magnan à l'activité du 15<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la Famille, le 12 mai 2011;

Adoptée.

11.4.- **Déléguer une personne à la Sécurité Optimum**

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Sylvie Daigle

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE DÉLÉGUER monsieur Jude Boucher à l'activité organisée par Sécurité Optimum;

Adoptée.

12.0. **CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.



No de résolution  
ou annotation

**RÉSOLUTION**  
**2011-05-228**

**Procès-verbal du Conseil de la  
Ville de Malartic**

**13.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les questions ont toutes été répondues.

**14.0.- LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20h20

IL EST PROPOSÉ par M. Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente la séance.

Adoptée.

  
**ANDRÉ VEZEAU**  
**MAIRE**

  
**LUCIE ROGER**  
**GREFFIÈRE ADJOINTE**